

VILLE DE BETHENY

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le seize février, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BETHENY étant assemblé en session ordinaire, à l'Espace Thierry Meng, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alain WANSCHOOR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Alain WANSCHOOR, M. Jean-Claude MAUDUIT, Mme Isabelle PERARD, M. Jean-Michel PINOT, Mme Christelle HURBOURG, M. Alain ROLLINGER, Mme Claudette MALETTE, M. Christian KÖNIG, M. Pierre DUMONT, Mme Colette PONSARD, M. Christian CAILLIEZ, M. Emmanuel BUSSON, Mme Danièle SANYAS FANTOLI, M. Gilles MICHEL, Mme Sylvie BOUTRON, M. Redouane KHEDDAM, Mme Chantal MUGNIER, M. Emmanuel HENON, Mme Gabrielle BRICOUT, Mme Anne-Cécile JOANNES, Mme Johanna MARTIN, Madame Marine DUBOIS, Mme Manon CHEREAU, M. Florent GRANDJEAN, Mme Corinne CLEMENT, M. Julien DUPAIN, M. Yohan ARNOULD.

ÉTAIENT EXCUSÉES ET REPRÉSENTÉES : Mme Julie BAUDOIN représentée par Monsieur WANSCHOOR, Madame Céline DUCROS représentée par Monsieur ARNOULD.

Monsieur PINOT est nommé Secrétaire
Madame HURBOURG est nommée Vice-Secrétaire.

DÉLIBÉRATIONS

1. REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix, (2 abstentions : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD) de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2020 et de les affecter de manière anticipée au Budget Primitif 2021.

2. BUDGET PRIMITIF POUR 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 contres : Madame CLEMENT, Monsieur DUPAIN)

1. D'autoriser les dépenses et recettes de fonctionnement pour les montants indiqués à chacun des chapitres de la section,
2. D'autoriser les dépenses et recettes d'investissement pour les montants indiqués à chacun des chapitres de la section,

3. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2021

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des voix (2 abstentions : Madame CLEMENT, Monsieur DUPAIN ; 2 contres : Madame DUCROS, Monsieur ARNOULD)

1. Des taux suivants pour 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties26,73 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 18,00 %
Taxe à l'habitation (taux figé selon Art. 16 de la Loi de finance)14,98 %
2. De charger Monsieur le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

4. CENTRE SOCIAL CONVENTION DE FINANCEMENT 2021-2022

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, la convention relative au financement de l'association de Gestion du Centre Social de la Ville de Bétheny avec Monsieur le Président de l'A.G.C.S.V.B.
2. De préciser que les dépenses évoquées concernent la fonction animation globale et coordination du centre social géré par l'A.G.C.S.V.B.
3. D'annexer la convention au rapport présenté.

5. CENTRE SOCIAL CONVENTION BI-PARTITE 2021-2022 STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022, la convention relative au financement des dépenses de fonctionnement du service multi-accueil petite enfance du centre social de la ville de Bétheny avec Monsieur le Président de l'A.G.C.S.V.B.
2. De préciser que les dépenses évoquées concernent la fonction service multi-accueil du centre social géré par l'A.G.C.S.V.B.
3. D'annexer ladite convention au rapport présenté.

6. PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE RISQUE PREVOYANCE - REVALORISATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

1. De revaloriser la participation financière de la Commune versée à l'agent dans le cadre de la procédure spécifique de « labellisation » s'établissant ainsi à quinze euros (15 €) par mois, à compter du 1er mars 2021, proratisée en fonction de sa durée hebdomadaire de service et ce quelle que soit sa situation familiale,
2. De rappeler que la participation financière de la Commune ne sera versée que par la présentation en début d'année (ou en cours d'année pour les agents nouvellement employés), d'un justificatif d'adhésion à un contrat de protection sociale labellisé pour le risque prévoyance. Le justificatif fourni devra attester du montant payé par l'agent pour sa protection.

7. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'EXECUTIF COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal PREND ACTE du présent compte-rendu

QUESTIONS DIVERSES

- Nom de rue : M. DUPAIN demande s'il est possible de nommer l'une des rues du futur quartier RACINE du nom de l'ancien maire de Bétheny Edmond BECHAMBES.
M. le Maire précise qu'une délibération du 7 février 2019 a déjà dénommé les voies du quartier RACINE, mais qu'il est envisageable de nommer une autre voie future de la commune, sous réserve d'obtenir l'accord de sa famille, ce que la commune n'a pas pu obtenir jusqu'ici.

La séance est levée à 19h40

BETHENY, le 19 février 2021